

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
En No. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE. — Francfort 25 mars.

On écrit de Königsberg, le 17 mars, à la Gazette d'Augsbourg:

Nous apprenons de Wilna que, mardi dernier, le jugement contre les personnes arrêtées par suite des dernières menées y a été mis à exécution. Le malheureux instigateur de ces entreprises insensées, qui ont fait tant de mal à beaucoup de familles distinguées, Koinarski, a été fusillé, et est mort avec une fermeté digne d'une meilleure cause.

On écrit de Berlin, le 20 mars:

On prétend que M. Zea-Bermudez, qui est traité ici avec les plus grands égards, cherche à engager les grandes puissances à former une conférence dont le but serait de prendre des résolutions de nature à amener une pacification de la patrie.

Une convention de ce genre, qui réconcilierait les parties belligérantes, empêcherait une démarche de la France tout en soumettant les principes constitutionnels à l'influence de coutumes et de droits antiques; de cette manière, la défiance serait éloignée et on obtiendrait une nouvelle garantie du maintien de la tranquillité générale.

ANGLETERRE. — Londres, 27 mars.

Le Standard publie la lettre suivante d'un de ses correspondants, reçue par le paquebot à vapeur le Hugh Lindsay:

Aden, le 30 janvier. L'île fortifiée de Liera et la ville d'Aden, situées sur la côte d'Arabie, par le 13° 12' de latitude nord, ont été attaquées et prises le 19 de ce mois par une force d'infanterie composée d'Européens et de naturels de l'Inde montant à environ 1000 hommes, avec de l'artillerie, commandés par le major Bailie du 24<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Bombay, après avoir été bombardées pendant deux heures par une escadrille commandée par le capitaine Smith, de la marine royale, et se composant de la frégate de S. M. la Volage, de 28 canons, du brick Crinser, de 18 canons, de la corvette de la compagnie des Indes Coote, de 18 canons, et de la goélette Inhye. Les troupes anglaises victorieuses se sont emparées de 55 canons, dont 27 étaient en batterie; trois sont de belles couleurs turques de 16, 17 et 19 pieds de long, et contenant 68, 85 et 89 livres de poudre; vous les verrez, s'il plaît à Dieu, quelque jour au parc de St-James. Notre perte a été considérable, tout paraît tranquille en ce moment, mais les Arabes sont une race trompeuse et il faut que nos troupes et leur commandant soient continuellement sur le qui-vive. Il paraît qu'il y a déjà longtemps que le gouvernement désirait se rendre maître de cette forte position, et des négociations dans ce but étaient suivies depuis 15 mois, mais elles échouaient toujours au moment même de se conclure. Les habitants paraissent charmés d'avoir changé de maîtres, surtout les juifs, qui ne pouvaient jamais trouver grâce aux yeux de leurs farouches oppresseurs.

FRANCE. — Paris, le 28 mars.

Le roi a fait appeler hier matin M. Thiers, et lui a offert pleins pouvoirs pour la formation d'un cabinet. M. Thiers a déclaré qu'il était prêt à entrer avec ses amis dans un cabinet, à la tête duquel viendrait se placer M. le maréchal Soult, et dont M. Dupin consentirait à faire partie. Le roi a bien voulu faire une démarche en ce sens auprès de M. le duc de Dalmatie. On croit pouvoir affirmer qu'il a de nouveau et très-positivement refusé de prendre part à toute combinaison qui lui donnerait M. Thiers pour collègue.

Le maréchal tenait beaucoup à avoir pour collègue M. Humann que M. Thiers désirait remplacer. M. Dupin n'a pas dissimulé de son côté qu'il n'accepterait jamais un portefeuille en second ordre sous les auspices de M. Thiers.

M. Thiers, ne pouvant pas vaincre ces répugnances ni par lui-même, ni par ses amis politiques, a compris que la combinaison gauche et centre gauche n'avait plus de chances. Il s'est expliqué franchement avec le roi, se fondant sur les mésintelligence survenues entre les chefs de la coalition.

Ce matin, M. Dupin a été à neuf heures aux Tuileries. Il y est resté à peu près une demi-heure, et il s'est rendu ensuite chez M. de Broglie, avec lequel il a eu une longue conférence.

On annonce que M. le comte Molé partira prochainement pour l'Italie. Il serait chargé, dit-on, de suivre à Rome certaines négociations entamées avec le chef de l'église.

Les fêtes de Long-Champs ne paraissent pas devoir se ressentir des préoccupations politiques du moment: tailleurs, couturiers, modistes, carrossiers, etc., tous ont rivalisé de zèle et de goût et l'on peut être certain que la promenade sera brillante. Quelques artistes industriels ont eu l'idée de ressusciter les anciens concerts de l'Abbaye de Long-Champs. Il y aura seulement cette différence que les exécutants ne seront plus des nonnes, aux voix harmonieuses et divines, mais les instrumentistes de Musard et de Valentino, et qu'au lieu de cantiques on y fera entendre des ouvertures et des galops. On espère cependant beaucoup de cette innovation qui aura lieu dans la rionde du Ranelagh.

La rente a repris aujourd'hui son mouvement ascensionnel, quoique l'on n'ait aucune donnée nouvelle sur les négociations ministérielles. On croyait pourtant que le ministère serait formé avant la liquidation. D'ailleurs le comptant est très-recherché et les achats de la caisse des dépôts et consignations que l'on attend demain ajoute encore aux idées de hausse.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 29 mars.

Bruxelles, le 29 mars. (5 heures.) — La malle-estafette de Paris étant arrivée de très bonne heure, on a pu savoir qu'il n'y avait encore rien de positif dans les négociations ministérielles, dont la solution semble s'éloigner de jour en jour; s'il n'y a pas eu de baisse, il y avait faiblesse dans les cours. Toute la partie politique se résume dans ce qui se passe en France.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2, 5 p. c. 100 5/8 et P. 4 p. c. 91 3/4 A., 3 p. c. 71 1/4 A. Société Générale titres en nom 77 5/8, certificats au porteur émission de Paris 1645; Société de Mutualité 1077 50 (107 5/4), Banque de Belgique 690 (69) P.; Actions-Réunies 330 (33) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2), Société Nationale 1020 (102) P.; Société de Commerce 1250 (125), Lits Militaires 5270 (100).

L'actif espagnol semble mieux pour le prix, mais il se traite fort peu d'affaires, on le cote 47 5/8 P.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 17 5/8 11/16.

LIÈGE, LE 30 MARS.

Encore un malheur. Un bateau chargé de bouteilles s'est brisé contre le pont des Arches hier dans la journée; les spectateurs de ce déplorable événement voulurent porter des secours aux malheureux bateliers qui flottaient et disparaissaient à chaque instant sous les débris épars de leur bateau, mais dans leur honorable empressement ces généreux citoyens cherchèrent en vain la nacelle que la ville a consacrée à cet usage; elle n'était point là, on dut employer des bateaux de l'Ourte qui stationnaient à la Goffe, et le temps que l'on mit à les détacher et à les pourvoir des instruments nécessaires faillit coûter la vie aux naufragés, on parvint cependant à les sauver et ceux qui s'étaient dévoués à leur salut reçurent les félicitations bien méritées de toutes les personnes qui avaient été témoins de leur noble conduite.

Nous saisissons cette occasion pour faire remarquer à l'autorité que les formalités à remplir dans ces terribles circonstances pour obtenir la nacelle de la ville en réduisent le résultat à zéro puisqu'elle ne se trouve pas là ou n'est point préparée, faute de soins, pour l'office auquel on l'a destinée. Il serait bien, pensons-nous, que la nacelle de sauvetage ne servit absolument qu'à cet emploi, qu'elle fut détachée, nettoyée et pourvue de jour de

tout l'attirail nécessaire à la navigation, ce serait un moyen de remédier en partie aux malheurs qui semblent se multiplier depuis quelque temps dans cet endroit, nous engageons donc sérieusement l'autorité à prendre une mesure à cet effet.

Encore une observation: La nacelle de sauvetage se trouve au rivage des Tanneurs; il nous semble qu'une seconde nacelle, placée près de l'Abatoir, se trouverait à portée de donner des secours plus efficaces; car lorsque les bateliers sont arrivés à ce point, ils peuvent déjà s'apercevoir qu'un accident est inévitable, et ils pourraient dès lors réclamer des secours, qui seraient rarement sans résultats utiles.

Les négociations relatives à la formation du ministère français n'avancent toujours pas. Il paraît que M. Thiers se trouve définitivement écarté et que le pouvoir penche encore une fois vers le centre droit. Comme un ministère de cette nuance n'obtiendrait pas la majorité dans la chambre des députés, il est bien difficile de prévoir les événements. Toutefois comme l'époque de la réouverture des chambres approche, on ne saurait tarder à en former un n'est-il aucune chance de succès.

Les Débats semblent vouloir faire pressentir que l'ancien ministère pourrait revenir aux affaires; mais nous trouvons dans une correspondance ministérielle le fait suivant: « On annonce que M. le comte Molé partira prochainement pour l'Italie. Il serait chargé, dit-on, de suivre à Rome certaines négociations entamées avec le chef de l'église. »

Le Handelsblad, dans un article intitulé l'AVENIR, s'occupe des améliorations que le gouvernement hollandais devra réaliser après la signature du traité et la fin des difficultés secondaires qui pourraient survenir à la suite de cet acte. Il signale entr'autres la révision de la loi fondamentale, l'introduction d'un système libéral de douanes et la conclusion d'un traité de commerce avec la Belgique.

Une lettre particulière de Paris, datée d'avant-hier au soir, nous annonce que sur le refus du maréchal Soult d'entrer au ministère avec M. Thiers, une députation de la chambre se serait rendue chez lui pour l'engager à se charger de la formation d'un cabinet, en laissant M. Thiers en dehors de la combinaison. Cette députation aurait donné au maréchal l'assurance qu'il serait appuyé par l'immense majorité de la chambre.

Le maréchal aurait cédé à ces instances si honorables pour lui, et il se serait décidé à former un ministère dont M. Thiers ne fera pas partie.

Le parlement anglais s'est ajourné jusqu'au 11 avril prochain. Ce jour-là lord John Russell fera sa motion relative aux affaires d'Irlande, à la chambre des communes. (Ind.)

Il paraît que les troubles de Clèves ont été sérieux. Déjà avant la nuit du dimanche au lundi on avait brisé les vitres de l'auteur et de l'imprimeur de la brochure publiée en faveur du protestantisme. On croyait que tout se bornerait là, mais les désordres ont recommencé dans la nuit du dimanche. L'auteur de la brochure, M. Simons, a été rencontré par le peuple dans la rue; il n'a échappé au sort qu'on lui destinait que grâce à l'intervention du bourgmestre; il s'est enfui de la ville. Il n'y avait à Clèves que quatre maréchaussées. Les rassemblements ne se sont dispersés que grâce aux prières du curé principal. La ville a été mise en état de siège. Une garde de sûreté a été organisée dans la garde urbaine. Ces détails sont extraits de l'Avonbode.

On lit dans l'Arhemische-Courant du 26 mars:

Nous apprenons de source digne de foi que, dans les troubles qui ont éclaté dimanche à Clèves, le bourgmestre Heister, le procureur du roi, les pasteurs Tuhrmann, Eichelberg et Wellerhauf, ont eu beaucoup à souffrir, ainsi que le commissaire de police contre qui l'attaque était principalement dirigée. Ne trouvant pas celui-ci à sa maison; on alla le chercher à la Société de la Concorde, d'où il essaya de s'échapper par des rues détournées; mais malheureusement il tomba dans la demeure d'un catholique qui ne crut pas devoir lui accorder asile et le rejeta au

Feuilleton.

MUSIQUE. — VIOLONISTES BELGES.

La Belgique peut se glorifier en ce moment du grand nombre de maîtres qu'elle possède, spécialement sur le violon et la violoncelle. Sous ce rapport, elle peut être la nation la plus riche de l'Europe.

Un célèbre violoniste est encore sorti de l'école de Gand. C'est le jeune Ghys qui vient de se faire entendre à Paris dans une grande soirée musicale, il y a quelques jours. Voici ce que rapporte de lui un amateur parisien:

M. Ghys a eu le plus grand succès, surtout dans son air varié, intitulé le Romantique, qu'il a joué en dernier. Son concerto est un morceau d'une belle et large facture; il est à regretter qu'il n'ait pas été dit à l'orchestre. Il a joué admirablement l'andante avec sourdine de Baillot. Ce morceau a été bisé. Baillot, à la fin du concert, a serré Ghys dans ses bras, et l'a complimenté avec la plus vive effusion: chose assez remarquable de la part de Baillot, homme peu expansif de nature, mais qui du reste fait le plus grand cas de son talent de Ghys.

Ghys est un talent hors de ligne et d'une individualité très-tranchée; à ce compte, il ne doit être mis ni au-dessus ni au-dessous des autres violonistes remarquables que l'on cite actuellement en Europe. Les qualités qui le distinguent principalement sont: une sensibilité nerveuse et fébrile qui donne à son jeu une expression sous l'influence de laquelle l'auditeur ne peut rester froid.

Une habileté extrême à parcourir la quatrième corde dans la plus grande étendue possible, en tirant toujours une admirable et pénétrante qualité de son.

Sur toutes choses, la souplesse et la vigueur de son archet, auquel l'oreille donnerait volontiers le double de la longueur qu'il a réellement et l'égalité de vigueur qu'il conserve depuis le talon jusqu'à la pointe.

Une chose qui lui est propre, et que je n'ai remarquée chez aucun autre

violoniste, c'est un mouvement ondulatoire qu'il imprime à son archet, ce qui communique au son une vibration toute particulière d'un effet délicieux.

Ghys est une de ces natures fortement accentuées qui manifestent de bonne heure leurs irrésistibles tendances: natures rares et précieuses, dans un milieu social où rien ne prête au développement des vocations, ou tout au contraire, tend à les étouffer, et par suite à réduire à néant nombre d'organisations richement dotées. Fils d'un amateur passionné de musique, Ghys à l'âge de six ans jouait déjà du violon. A dix ans, il exécutait en public à Gand, sa ville natale, un concerto composé par lui sans le secours d'aucun maître. Conduit à Paris peu de temps après, il eut souvent occasion d'entendre Rodé, Lafont et Baillot; puis il retourna à Gand pour suivre la carrière commerciale à laquelle on le destinait. Il ne supporta pas long-temps un genre de vie aussi opposé à ses goûts, et un beau jour il quitta la maison de son père, et passa en Angleterre pour se livrer tout entier à sa passion pour la musique. Là il entendit et étudia le grand Viotti, puis il alla passer cinq années en Italie, où il entendit Paganini, qui lui causa plus de surprise qu'il n'en éprouva, effet que le grand et célèbre virtuose a du reste produit sur beaucoup de personnes. Revenu à Paris, Ghys se fit entendre au Théâtre-Italien. Il n'obtint qu'un faible succès. Désespéré, il se retira à Nantes, où pendant quatre ans il se livra à l'étude la plus acharnée du mécanisme de son instrument, rebelle jusque-là à rendre convenablement toute sa pensée. Il fut récompensé de ses efforts, et le succès qu'il obtint en 1832 à l'Opéra-Comique le plaça immédiatement au nombre des grands violonistes de l'Europe. Depuis cette époque, l'Angleterre et l'Allemagne servirent tour à tour de théâtre à de nouveaux et brillants succès. Toutes les cours d'Outre-Rhin l'honorèrent des plus grandes marques d'estime. Les rois de Bavière et de Saxe lui firent don de bagues enrichies de diamans. Aujourd'hui Ghys est irrévocablement placé sur la même ligne que les grands violonistes, et cela avec d'autant plus de raison, qu'il n'a jamais recouru, pour faire de l'effet, aux différents moyens plus ou moins entachés de charlatanisme, tels que pizzicati, sons harmoniques et autres, qui établissent trop souvent une désoblante analogie entre les artistes et les acrobates.

Nous trouvons dans la Revue musicale, journal rédigé par les sommités littéraires et artistiques de Paris, l'appréciation suivante d'un autre jeune talent dont la Belgique est fière à juste titre:

M. Artot, ce jeune maître, qu'on n'a entendu que fort peu et dans quelques soirées intimes seulement, a fait un acte d'apparition très-significatif dans une soirée donnée sans éclat par Mlle Honorine Lambert, une des plus brillantes élèves de l'habile professeur Kalbrenner.

M. Artot est, sans contredit, le violoniste le plus remarquable de l'époque actuelle, dans le repos forcé auquel semble condamné Paganini. Artot est ce qu'était de Bériot il y a dix ans, avec plus de fougue, d'audace et d'imagination. Le fond de sa méthode est français et puisé dans cette belle école de Baillot qui est devenue européenne; il y a joint toutes les fantaisies capricieuses de la manière italienne. Son archet est prodigieux de vélocité, et quand pour chanter, il s'attache à la corde, c'est pour lui demander des larmes que l'artiste répand lui-même en réalité; il semble se désespérer de l'insuffisance de son instrument, qu'il poétise cependant à un si haut degré, mais qui ne peut traduire tout ce qu'il a de mélodie en l'âme. C'est un curieux spectacle physiologique et même métaphysique que de voir ce jeune homme en proie aux tortures que lui fait subir son imagination et qui semble obéir à un pouvoir supérieur.

On dirait un des esprits de l'autre monde à qui le Manfred de lord Byron donne l'ordre d'apparaître devant lui, et à qui sa science profonde et magique ordonne d'exécuter des choses inconnues à l'humanité. C'est sans doute ce même esprit qui vint trouver Tartini dans son sommeil et lui dicta cette cadence infernale qui ne serait plus qu'un jeu d'enfant pour celui qui l'a inventée, tant il est vrai que l'enfer progresse lui-même et que le diable marche avec son siècle.

Il est à presumer qu'Artot a fait un pacte avec lui pour apprendre les staccati, arpeggi, la double, triple et quadruple corde, les octaves et dixièmes, alternatives ou plaquées, qu'il attaque avec une imperturbable justesse; le chant si profondément expansif, si doucement tendre, et toutes les choses enfin si folles, si nerveuses, si originales et si fantastiques qu'il nous a révélées dans le concert de Mlle Honorine Lambert.

en lieu de la foule furieuse. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et les vêtements en lambeaux qu'il parvint de nouveau à éviter le danger. Alors il se réfugia dans d'autres habitations et chercha à s'échapper par-dessus les toits, mais il tomba par malheur et se rompit une jambe. Cet événement parut calmer l'émeute et le malheureux fut recueilli par un catholique généreux qui dès lors veilla sur son salut. Vu le manque de garnison, la Société des Artilleurs (Schutzen Verein), qui existe à Clèves, parvint heureusement à reprimer l'émeute et à maintenir l'ordre. Plus de 50 arrestations ont eu lieu. Le rassemblement se composait de plus de 800 personnes.

Des nouvelles de Clèves du 26 annoncent que le calme y est rétabli, grâce à l'énergie des notables qui ont aussitôt organisé une garde urbaine pour maintenir l'ordre. Dans la soirée du 27, cent hommes d'infanterie et trente à quarante hulans sont arrivés à Clèves. Des poursuites judiciaires ont été commencées contre les auteurs des troubles.

On nous écrit de Zolder (Limbourg), 27 mars : Le quartier-général de la brigade d'avant-garde sera à Hasselt demain avec l'état-major et le 1<sup>er</sup> bataillon du 5<sup>e</sup> chasseurs à pied. Il règne au camp une mortalité extraordinaire parmi les chevaux, on en a abattu plus de 50, et on en a évacué plus de 150 sur les infirmeries de Louvain. Ces chevaux sont atteints de la morve et du farcin. On attribue ces maladies à la mauvaise qualité de fourrage et à l'insalubrité du camp de cavalerie qui est toujours inondé, c'est un véritable marais. (Observ.)

On écrit de Gand, 28 mars : Une rencontre a eu lieu entre un agent comptable d'une Société Anonyme de Bruxelles et M. F. P., de Gand.

« La balle de M. F. P. a rasé quelques cheveux de la tempe gauche de son adversaire. Ce dernier a tiré en l'air. On dit que ce duel était la suite d'une discussion assez vive que les combattants avaient eue la veille et dans laquelle M. F. P. aurait traité M\*\*\*, membre de la chambre des représentants, de lâche et de traître, qualification que le Bruxellois repoussait avec énergie. »

Un affreux événement a eu lieu ce matin au Jardin des Plantes à Paris. Un des gardiens des animaux était descendu dans la fosse aux ours pour la nettoyer; pendant qu'il se livrait à ce travail, un de ces animaux, dont il avait négligé de fermer la loge, s'est précipité furieux sur lui, et l'a dévoré. Lorsqu'on est arrivé pour lui porter secours, on n'a plus trouvé qu'un cadavre horriblement mutilé dont il a fallu disputer les lambeaux à la voracité du monstre.

Le Journal de Luxembourg parle d'une adresse du conseil de régence, au roi grand-duc. Elle est datée du 6, signée de tous les membres de ce conseil, et a eu pour objet de supplier S. M. de réaliser les pensées de stabilité et d'avenir qui ont dicté sa proclamation du 19 février 1851.

Au nombre des objets que le conseil de régence a spécialement recommandés à la haute sollicitude de S. M. et qui se rattachent le plus étroitement au bien-être de la ville, sont : 1. le droit électoral pour la formation de l'administration municipale; 2. la révision du règlement provisoire de l'Athénée pour faciliter l'accès de la jeunesse aux études scientifiques; 3. la désignation des établissements où la jeunesse pourra se livrer aux études supérieures; 4. l'institution d'un séminaire pour les études cléricales; 5. la conciliation de la franchise de la garnison en matière d'octroi, avec les intérêts commerciaux et administratifs de la ville; 6. la refonte du système des impôts afin de les mettre en harmonie avec les usages et les facultés des habitants; 7. la conservation de la seconde instance judiciaire, dont l'établissement depuis 1831 a été hautement apprécié.

Le conseil de régence, à la suite de cet exposé, a prié S. M. de vouloir bien recueillir l'expression de nos vrais intérêts, sur tous les points qui en sont susceptibles, par l'organe d'un mandataire investi de sa confiance et par là même de celle de tous les Luxembourgeois.

S. M. le roi grand-duc, a répondu par un reserit du 19 de ce mois, adressé à S. Exc. le lieutenant-général, président de la commission de gouvernement. Ce reserit a été communiqué, le 25 de ce mois, au conseil qui a résolu de le porter à la connaissance des habitants.

Ce reserit est ainsi conçu :

TRADUCTION.

Le conseil de régence, dans l'attente du prochain rétablissement de l'ordre légal dans le grand-duché, nous a exprimé les sentiments dont il croit tous les habitants de la ville animés envers nous.

Nous avons vu avec satisfaction dans son adresse, les assurances qu'elle renferme de leur confiance et de leur attachement et nous ne pouvons pas y répondre d'une manière plus certaine qu'en portant constamment des regards attentifs sur ce qui intéresse la ville et en appliquant nos soins à la réaliser. Nos sentiments à cet égard sont encore entièrement les mêmes que ceux que nous avons manifestés dans notre proclamation du 19 février 1851, et ce sera pour nous un plaisir d'en donner à la ville, le témoignage, dès que le moment sera arrivé de le faire avec succès.

Nous espérons aussi que nos bons Luxembourgeois attendront avec une constante fidélité les suites ultérieures des circonstances et nous désirons, en conséquence, que vous fassiez part au conseil de régence de ce qui précède.

La Haye, le 19 mars 1853. (Signé) : GUILLAUME. Au lieutenant-général, président de la commission du gouvernement, à Luxembourg.

L'administration communale d'Aubel a fait arrêter un homme dont l'imbécillité est telle qu'il est fort difficile d'apprendre de lui, les choses mêmes les plus simples et qui l'intéressent le plus. Il est grand, se tient mal, paraît avoir trente ans environ et porte une barbe longue et forte; il dit se nommer Nicolas Picariaux, né à Bhe, domicilié à Strée; son père s'appelait Mathieu, sa mère Marguerite de Montegnée, et son frère Pierre.

Cet individu est néanmoins inconnu dans la commune de Strée; M. le gouverneur donne avis de cette arrestation aux autorités communales, afin qu'elles puissent faire vérifier s'il n'appartient pas à une autre localité de la province.

Mademoiselle Vaust, qui a dirigé avec tant de distinction, la maison d'éducation pour les demoiselles, connue sous le nom de pensionnat des Urbanistes, vient de mourir cette nuit, après une longue et cruelle maladie; à peine âgée de quarante ans, elle succombe aux fatigues et à l'épuisement produits chez elle par son zèle et par son dévouement à la jeunesse.

On sait que forcée par l'état de sa santé d'abandonner son établissement, elle venait de céder à des religieuses françaises.

Ministère de l'Intérieur et des affaires Etrangères.

Le public est informé que, pendant la session qui s'ouvrira le 2 avril prochain, les divers jurys d'examen pour les grades académiques tiendront leurs séances dans les locaux ci-après désignés, savoir :

Jury pour le Doctorat en Droit, à l'ancien hôtel du ministère de l'Intérieur, comme précédemment;

Jury pour la Candidature en Droit, la salle dite du Bourgmestre, à l'hôtel-de-ville, comme précédemment;

Jury pour le Doctorat en Médecine, la salle dite des Mariages, à l'hôtel-de-ville;

Jury pour la Candidature en Médecine, une des salles au rez-de-chaussée, à l'hôtel-de-ville;

Jury pour les Sciences, à l'Observatoire, comme précédemment;

Jury pour la Philosophie et les Lettres, la salle des états-provinciaux à l'hôtel du gouvernement provincial, rue du Chêne.

Le 16 mars 1853, la cour de cassation, réunie en assemblée générale et publique, a présenté pour candidats à la place de conseiller vacante à cette cour par le décès du sieur de Rasse :

1<sup>o</sup> Le sieur Knapff (Jean-Joseph), actuellement conseiller à la cour d'appel de Gand;

2<sup>o</sup> Le sieur Crossée (Georges-Gaspard-Félix), actuellement conseiller à la cour d'appel de Liège.

Dans sa séance du 25 mars 1853, le sénat a présenté pour candidats à la même place : 1<sup>o</sup> Ledit sieur Knapff; 2<sup>o</sup> Ledit sieur Crossée. (Moniteur.)

On lit dans la correspondance liégeoise de l'Emancipation :

Grâce à la sagesse des tribunaux, une grande faute commise par le gouvernement, au préjudice de notre ville, va pouvoir être réparée. — Espérons qu'elle le sera. — Le fameux procès Moreau est terminé : le pont de la Boverie sera reconstruit, le droit de péage demeurant pour garantie de l'œuvre. — Mais si l'opinion applaudit sans restriction à ce jugement, elle n'en déplore pas moins la position critique des actionnaires qui, par une confiance toute naturelle, et se reposant sur la garantie que donnait le gouvernement en préposant ses agents à la surveillance des travaux, ont engagé des fonds considérables dans cette entreprise, recommandable d'ailleurs par son caractère d'utilité publique, et appuyés sur les formes officielles du cahier des charges.

Malheureusement, les faits subsistent : il ne reste qu'à utiliser la leçon du passé au profit de l'avenir. Nous n'avons plus à craindre cette fois de voir renaître la ridicule prévention qui a tout fait sacrifier au but d'établir le pont d'équerre sur la Meuse. On sait maintenant à quoi s'en tenir, et tous les yeux sont dessillés. Une triste expérience a montré que cette déplorable construction toute coûteuse qu'elle était, avait en définitive privé la rue de l'Université de son caractère monumental. Quant aux malheurs qu'elle a causés, le prochain rétablissement de la rivière en amont, n'aurait pu qu'en accroître le nombre, car la rapidité du cours de l'eau, en s'augmentant, aurait infailliblement brisé les bateaux sur les piles qu'on va démolir.

Enfin l'idée première, si simple et si rationnelle à la fois, se représente avec tout l'éclat de l'évidence. C'est un pont en fer, suspendu, qui remplacera cette malencontreuse maçonnerie, et montrera que l'art en Belgique peut s'élever au niveau des constructions de ce genre dont s'enorgueillissent la France, l'Angleterre et la Suisse. Matière première et main d'œuvre, tout peut se trouver sur les lieux mêmes, l'économie dans la dépense est de moitié, la ville y gagnera un monument unique jusqu'ici dans le pays, et la Meuse, libre désormais, va redevenir favorable à la navigation, là où elle n'offrait qu'un écueil.

Tel est le projet dont tout le monde ici s'entretient, et dont la réalisation est destinée à vaincre l'espèce de fatalité qui semblait s'être attachée jusqu'ici à tous les travaux publics dans notre province.

Nous avons parlé hier d'une altercation qui s'était élevée entre le rédacteur d'un journal de Bruxelles et un artiste du Théâtre Royal. Le feuilletoniste est M. Jules Lecomte, et l'artiste M. Victor. Voici la lettre que ce dernier a adressée, à cette occasion, au journal l'Observateur :

« Monsieur le rédacteur, « Un journal de cette ville, rendant compte d'une altercation que j'ai eue mercredi-soir avec son rédacteur, M. Jules Lecomte, l'a fait d'une manière qui ne me permet pas de la laisser passer sous silence. Je ne répondrai pas aux grossières injures dont il m'a gratifié; de sa part de telles injures m'honorent; mais je me dois à moi-même, et je dois au public qui m'a toujours témoigné tant de bienveillance, de rectifier les faits que le rédacteur a entièrement dénaturés. « Ce n'était nullement pour quelques articles de journal que je demandais une explication; je suis très-bien que l'artiste doit se soumettre à la critique, fait-elle même imméritée; mais c'était pour des affaires d'intérêt que je demandais à M. Jules Lecomte un moment d'entretien : M. Jules Lecomte en me refusant d'un air orgueilleux et insolent, alors qu'il savait fort bien pour quelle raison j'avais besoin de lui parler, a oublié sans doute qu'il y avait en moi deux hommes, l'artiste, qui doit subir les arrêts du public, et l'homme privé qui, une fois sorti de scène, rentre dans le droit commun. Peut-être ai-je en tort de m'irriter de l'orgueil et de l'insolence de l'homme qui avait trop vite perdu le souvenir des services que je lui avais rendus précédemment, et dont j'ai été si mal récompensé; peut-être aurais-je dû mépriser sa grossièreté; mais un premier mouvement m'a emporté. « Ce mouvement serait inexusable, j'en conviens, s'il eût été provoqué, comme le rédacteur l'insinue, par les articles de son journal, et c'est pour cela que j'ai cru devoir donner une explication franche et loyale. M. Jules Lecomte sait très-bien que je suis porteur de trois effets signés de lui et non payés; c'était pour cela, et uniquement pour cela, que je voulais lui parler; je laisserai maintenant aux huissiers le soin de s'entretenir avec lui. « Quant à ce que le rédacteur avance que mes méfaits me rendent le séjour de Bruxelles désormais impossible, je suis persuadé que le public voudra bien faire une distinction entre l'homme qui m'attaque, d'une manière aussi violente aujourd'hui, après avoir tenu un langage si différent il y a deux mois à peine, et moi, qui ai toujours fait mes efforts pour mériter la bienveillance dont j'ai été l'objet depuis que je suis attaché au théâtre de Bruxelles, bienveillance à laquelle j'attache tant de prix. « Pardonnez-moi, M. le rédacteur, de vous avoir si longuement entretenu de moi, mais vous comprendrez qu'attaqué déloyalement, il ne m'était pas possible de ne pas chercher à faire connaître au public toute la vérité sur cette affaire. « Recevez, etc »

VICTOR.

A notre époque de civilisation tout est en progrès, même le crime. Par exemple le rapt ou enlèvement a perdu tous ses charmes, il n'est plus entouré de mystères, de circonstances dramatiques, on a dit adieu à l'escalade, aux échelles de corde, de soie; les ravisseurs de jeunes beautés ont cessé de se montrer suspendus entre le ciel et la terre, emportant l'objet aimé; on a également renoncé aux chaises de poste toujours tenues prêtes non loin du lieu où devait se commettre le délit, par des valets initiés dans les secrets; le héros va seul et sans armes à son but; il a su préparer le terrain, il connaît les bonnes dispositions à le suivre partout, on s'est juré un amour éternel. Et, un beau matin, ou en plein midi n'importe, pourvu que l'heure coïncide avec le passage d'une des nombreuses messageries qui sillonnent nos routes, l'évasion est consommée, les amans sont loin avant que les parents de la jeune personne aient cherché à s'enquérir de son absence. Le rapt est devenu un simple abus de confiance, favorisé par la supériorité de nos moyens de loco-

motion sur ceux qu'employaient nos aïeux; d'ailleurs, le romantisme a prouvé qu'il était très moral de marcher le front haut, à la leur du soleil, dans la voie des passions quelles qu'elles fussent.

Voici l'application de cet état de choses : un sieur Joseph Larnotte, né dans les environs de Bordeaux, et qui n'était pas gascon pour rien, habitait depuis vingt mois environ le château de madame la baronne de Taintignies à Taintignies (Hainaut), où il s'était introduit comme précepteur des enfans de madame la baronne; par toutes les belles qualités qu'il se donnait, il lui fut facile de capter la confiance de l'honorable famille qui l'avait reçu. Quelle espèce d'éducation donnait-il aux enfans? Notre correspondant ne nous l'apprend pas. Mais, le 18 mars présent mois, Larnotte disparut du château, on ne revit plus mademoiselle Célinie de Taintignies, âgée de 18 ans, destinée à faire le bonheur de ses parens; elle avait cédé à la séduction, cette jeune personne occupant déjà un rang dans la société, elle suivait un aventurier. Toutes les recherches faites, pour découvrir le ravisseur et sa timide proie, ont appris qu'ils visitaient maintenant Paris. Avis aux pères et mères, sur les avantages de l'éducation privée.

BANQUE DE BELGIQUE.

Résumé du rapport lu par M. A. d'Infreville, de Paris, au nom de la commission nommée pour examiner la position de la Banque et aviser aux moyens d'assurer son avenir.

Le rapporteur déclare qu'il présentera moins l'opinion personnelle de la commission que les faits tels qu'elle les a trouvés. Il rend hommage à l'administration qui s'est efforcée de se débarrasser de tous les documents relatifs aux divers articles du bilan. Tous les livres nous ont été ouverts, dit-il, et au milieu de tant de reproches que depuis trois mois vous avez entendus formuler de toute part, nous sommes heureux d'avoir à vous témoigner de la tenue parfaite des écritures, de l'ordre et de la clarté qui y règnent et qui rendent possible le contrôle le plus minutieux.

Il passe à la discussion des articles du bilan : L'article caisse n'a dû subir aucun changement.

Le compte des fonds publics et actions, propriété de la Banque porte fr. 1,188,446. Ils proviennent desaisies au profit de la Banque, et de dépôts servant de garantie; la valeur de chacun de ces titres a été discutée, d'après les derniers cours de la bourse et la valeur réelle dans les circonstances actuelles, d'après les renseignements fournis sur l'état des sociétés, il en est résulté qu'il y a une perte possible mais non probable de fr. 25,155 84.

Le compte des fonds publics, avances et prêts sur fonds publics et actions (contrats enregistrés), porte fr. 8,579,015 72 y compris les intérêts de trois mois. Pour en apprécier la validité, la commission a distingué : la valeur du nom du débiteur, la valeur du dépôt. Pour calculer cette dernière, on s'est servi de la cote de la bourse et des renseignements fournis sur la situation des établissements, en faisant des réductions de 20, 40 et même 50 p. c. sur la valeur nominale; aucune action n'a été admise au-dessus de 80 p. c. Encore a-t-on déduit 1/10 du total pour éviter toute exagération. Le dépôt en garantie d'une des plus fortes créances de la Banque a été augmenté de la veille de 300,000 fr. en actions d'une des meilleures sociétés. Il est résulté de ce travail d'appréciation que fr. 7,087,557 56 sont garantis par les dépôts seuls, et que fr. 82,237 seulement sont de rentrée douteuse.

En suivant les mêmes bases d'appréciation, on n'a rien trouvé à changer aux articles suivans :

Table with 2 columns: Description and Amount (fr.). Items include: Prêts sur hypothèque (100,000), Actions des sociétés du zinc et des laines peignées (1,475,000), Versements à recevoir des particuliers sur actions (51,700), Immeubles (339,247), Mobilier (11,515), Créances diverses, cautionnements (154,411), Les comptes courants des particuliers soldent au bilan (5,737,680).

Quant à la dette des sociétés, dit-il, s'élevant à 15,791,821 nous avons cru devoir la laisser intacte; l'examen auquel nous nous sommes livrés, ne nous ayant rien appris qui dut changer l'opinion que tout homme consciencieux peut se faire. Elles présentent un gage réel de plus de 37 millions (24 millions de fonds social, plus 14 millions avancés); de sorte qu'on pourrait supposer une diminution de valeur de 62 p. c., sans craindre encore aucune perte. L'administration est en voie d'assurer le remboursement par des obligations hypothécaires à échéances fixes, dont les plus longues sont de 10 ans. Il sera stipulé qu'aucun dividende ne sera distribué, que l'intérêt sera même réduit dans plusieurs sociétés, jusqu'à l'entier remboursement. Un intérêt de 6 p. c. devra être payé chaque année.

Table with 2 columns: Description and Amount (fr.). Items include: Quant au passif de la Banque, il se compose de fr. 515,100 en billets en émission, 160,691 65 caisse d'épargne, 706 45 coupons d'intérêt de 1856 et 57 non réclamés, 15,254 05 coupons d'intérêt de sociétés dont la banque était caissière, 2,089,216 29 comptes courants des sociétés, 2,994,814 15 id. des particuliers, 451,018 05 comptes courants nouveaux.

6,008,775 18 Mais sur ce chiffre, la Société des Actions-Réunies ne réclame pas fr. 1,046,655 37; deux autres sociétés ne réclament pas 500,000. Les nouveaux comptes-courants (et cette reprise d'affaires avant la liquidation prouve beaucoup) ne se réclameront pas de suite soit fr. 451,018 05. Il faut déduire des comptes-courants des particuliers pour crédits non encore formés, fr. 75,000. — Total 2,452,655 42. Il ne reste donc exigible que francs 3,556,121 76. Pour y faire face, la Banque a dans sa caisse, fr. 499,475 84 reste dû du prêt du gouvernement 1,089,915 50 effets en portefeuille recouvrables dans le mois 290,765 21 fonds publics réalisables 807,350 05 rentrées assurées dans le mois 1,838,052 28

C'est à-dire fr. 960,115 76 au-delà des besoins.

Ce n'est donc pas trop présumer des forces de la banque que de dire que dans le mois, elle pourrait solder les créanciers, et prochainement payer les intérêts aux actionnaires.

Il résulte de ce long travail que l'excédant de plus de 500,000 francs de l'actif sur le passif de la Banque, n'est pas absorbé même par les pertes possibles.

Sans vouloir tracer des règles sur le mode de reprendre les opérations, la commission est d'avis qu'il y aura un immense avantage à la faire. Elle pense qu'en présence des influences passionnées du moment, une réforme des statuts serait prématurée.

« Avant de terminer, Messieurs, continue-t-il, nous avons un devoir à remplir : appelés seuls de tous, à voir et à examiner de près des actes que le passé a constaté désastreux, nous manquons à ce qu'on doit attendre de nous des hommes honorables, si en présence de la rumeur publique qui ne connaît pas ce qui parle, nous qui connaissons, nous nous taisions et si nous ne détruisions cette alliance que l'esprit humain est toujours porté à faire du malheur et de l'improbité. »

« Non, Messieurs, en notre âme et conscience, de l'improbité il n'y en a pas, il n'y en a eu chez personne. Des fautes, il y en a eu, mais ceux qui les ont commises, en ont été les premières victimes. »

Ont signé : J.-G. METTENIUS, Ed. COGELS, Gosset, A. d'INFREVILLE, G.-R. BISCHOFFSHEIM.

Afin de donner à l'assemblée pleine liberté, les 4 administrateurs ont donné leur démission; M. Davignon sortant de droit a déclaré désirer de ne pas être réélu; M. Vilain XIII a fait la même demande.

Ont été nommés candidats administrateurs MM. Kock, Deswert (anciens), Desmaisières, Ansbach, (ces deux derniers assistant au conseil depuis trois mois); leur acceptation est une preuve de leur confiance dans l'avenir. Ont été nommés membres du comité de surveillance, chargé de contrôler chaque mois les opérations, MM. Davignon, Mettenius, Ed. Cogels, Bischoffsheim et Oppenheim.

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL. — Avis.

Le sieur Denis Detombay, demande l'autorisation de faire construire un four à cuire le pain, dans la cour de la maison n° 27, rue Sues l'Eau.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinze jours.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 29 mars 1853.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.

Les bourgmestre et échevins, vu les lois électorales, provinciale et communale portant que la révision des listes des électeurs aura lieu du 1<sup>er</sup> au 15 avril de chaque année.  
 Informe les habitants que les listes arrêtées l'année dernière sont déposées au secrétariat de la ville, où ils peuvent en prendre communication.  
 Ceux d'entre eux qui réuniraient les conditions requises et dont les noms n'ont pas été inscrits sur les listes sont invités à y produire les pièces justificatives pour se faire inscrire.  
 Cet avis, purement officieux et préalable sera suivi de la publication des listes en conformité des articles 8 de la loi électorale et 14 de la loi communale.  
 A l'hôtel de ville, le 29 mars 1859. Le président J.-J. TILMAN.

ÉTAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 29 MARS.

**Naisances:** 1 garçon, 2 filles.  
**Décès:** 1 garçon, 4 filles, 1 femme, savoir:  
 Cath. Franç. Steinhilf, âgée de 78 ans, s. prof., rue Vert-Bois, Veuve de Lambt. d'Adust.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 31 mars, la 1<sup>re</sup> représentation de LEONCE, ou Propos de Jeune Homme, comédie-vaudeville en 5 actes.  
 La quatrième représentation du PÈRE DE LA DÉBUTANTE, vaudeville en cinq actes.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

ANNONCES.

**BAL** LUNDI LE 1<sup>er</sup> AVRIL FÊTE DE PAQUE, A LA GRANDE SALLE DU MOULIN, chez PIED-BOEUF, à Herstal. 375

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Nous avons l'honneur d'annoncer que nous venons de TRANSFERER notre ATELIER de LAVAGE et de TEINTURIER-DEGRAISSEUR, en toute espèce d'étoffes, (ci-devant rue Gérard, à la petite Laveuse), rue Pont-d'Isle, n° 11. Nous espérons, par la modicité de nos prix et les soins que nous apportons à nos ouvrages que le public voudra bien continuer à nous honorer de sa confiance.  
 J. J. TILKIN, et Sœur. 376

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M<sup>re</sup> GILLON-NOÏSENT,

RUE PONT-D'ISLE, n° 52,  
 A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir de PARIS un BEL ASSORTIMENT de MOUSSELINE-LAINE et D'INDIENNE qu'elle peut offrir à des prix très-avantageux; elle recevra tous les mois ce qui paraîtra de nouveaux en ce genre. 366

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

MAISON A LOUER, rue du Collège, près du Nouveau-Pont de la Boverie, vers le milieu de la rue, en montant à gauche.  
 S'adresser rue du Séminaire, n° 315. 359

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

L'ENSEIGNEMENT DE MUSIQUE de M. MIGETTE, professeur, est transféré Cour des Mineurs, n. 79, pour cause d'agrandissement.  
 Il continue d'ACORDER LES PIANOS par abonnement, et se charge de leur réparation. 355

A LOUER POUR LE 24 JUIN PROCHAIN, un BEAU QUARTIER indépendant. S'adresser rue devant St.-Thomas, n° 285. 274

Les CHARRETIERS qui déposeront des DECOMBRES au jardin du CASINO, au Beau-Mur, recevront 35 centimes par charretée. 362

Un HOMME d'une bonne famille cherche à se PLACER dans une FERME, pour en gérer l'exploitation.  
 S'adresser sous les lettres L. L. au bureau du Politique. 342

A VENDRE un SUPERBE CHARIOT, d'onze centimètres et n'ayant servi que 4 mois, d'un fini et d'une aisance extraordinaires. S'adresser chez la V<sup>e</sup> GILKINET, à Fallais. 343

A LOUER UNE BELLE MAISON, nouvellement construite, pouvant servir de MAISON DE CAMPAGNE ou à un marchand de bois étant au bord de l'Ourte, joignant au n° 222, à Longdoz. S'adresser au n° 225 audit Longdoz. 360

A LOUER pour le premier juin prochain UNE BELLE MAISON, avec cour, jardin et four, située au Laveu, numéro 1172, au dessus du faubourg St-Gilles.  
 S'adresser rue du Pont d'Avroy, n. 377. 262

QUARTIER COMPLET, au rez-de-chaussée, à louer pour le 24 juin prochain. — Rue d'Amay, n° 655-4. (sud.) — A LOUER DE SUITE, au même n°, un JOLI APPARTEMENT, élégamment meublé, convenable pour un avocat ou un étudiant. 359

A VENDRE

UNE MAISON bien achevée, composée de six pièces, cour, cuisine, deux mansardes et deux caves. S'adresser rue de la Syreë près de St-Paul n. 4. 268

A LOUER POUR LA SAINT-JEAN PROCHAIN Une Petite Maison

En bon état, sise rue Basse-Sauvinière. S'adresser quai de la Sauvinière, n° 26.

Le MARDI 16 AVRIL 1859, à 10 heures, le notaire PAQUE ADJUGERA DÉFINITIVEMENT

en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège, sur la mise à prix de 15,000 francs, payables avec facilité,

UNE MAISON

très-spacieuse et autres bâtiments avec pressoir et un bonier de JARDIN et vignoble, au pied duquel se trouvent une briqueterie et une bonne source, situés à Liège, faubourg Vivegnis. 370

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

1<sup>o</sup> 4 MARQUES dans la houillère de la Hufnal-Foxhal à Herstal, en pleine activité et rapport.

2<sup>o</sup> Et une bonne et solide MAISON DE CAMPAGNE avec jardin et prairie et environ un bonnier, agréablement située sur le bord de la Meuse à Wandre, vis-à-vis de l'église de Herstal. S'adresser au notaire GRÉGOIRE à Dalhem. 369

A LOUER pour le premier avril prochain, un APPARTEMENT, composé de six à sept pièces, rue du Pot d'Or, n. 22-695. On pourrait y joindre une écurie pour un cheval et une place pour un cabriolet dans la remise. L'appartement est à voir de 5 à 5 heures. — S'adresser au bureau du POLITIQUE.

UNE SERVANTE, munie de bons certificats et sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se présenter au bureau de cette feuille.

PENSIONNAT

DE

DEMOISELLES,

ÉTABLI A CHÉNÉE.

L'INSTRUCTION est confiée aux soins de SOEURS FRANÇAISES, dites DE LA PROVIDENCE, sous la direction de J.-P. ANTOINE, curé de la paroisse. Le prix de la pension annuelle est de 550 francs. L'ouverture aura lieu le 8 avril 1859.

On peut se procurer le prospectus à la librairie de M. Grammont-Donders, rue Vinave-d'Isle, et à l'établissement, chemin dit de l'église à Chénée. 325

A VENDRE.

1<sup>o</sup> Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément.

2<sup>o</sup> DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques. S'adresser place St. Denis, n. 657.

Le LUNDI 15 Avril 1859, à trois heures après-dinée,

LE NOTAIRE MOXHON

VENDRA AUX ENCHÈRES,

en son étude, rue Hors-Château, à Liège:

1<sup>o</sup> Une MAISON située rue Pierreuse, n° 306, occupée par la veuve Demeuse.

2<sup>o</sup> Une MAISON située rue Hocheporte, n° 75, occupée par MM. Smeysters et Manay.

3<sup>o</sup> Une MAISON située rue de l'Ange, Hors-Château, n° 99, occupée par la veuve Collin.

L'acquéreur jouira d'une grande facilité pour le paiement du prix.

S'adresser pour connaître les conditions audit notaire MOXHON. 352

Formes de lit en Fer.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE;

METTRA EN

adjudication publique

AU RABAIS

Sur Simples Soumissions Cachetées,

puis de vive voix à l'extinction des feux, à la Salle de ses Séances, le

MERCREDI 24 AVRIL 1859, à 3 heures de relevée,

LA FOURNITURE DE

QUARANTE FORMES DE LIT EN FER

EN UN SEUL LOT.

On peut prendre inspection du cahier des charges ainsi que du LIT MODÈLE tous les jours de neuf à trois heures au secrétariat de la Commission où les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi.

Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 327

Le 15 AVRIL, à une heure, on VENDRA en masse et en détail en l'étude du notaire DELEGE, à Fléron,

UNE FERME,

UN BEAU QUARTIER DE MAITRE,

le tout couvert en ardoises et plusieurs MAISONS avec 19 à 20 bonniers de TERRE et PRAIRIES bien arborées, le tout situé à Noblehay, commune de Bolland; on laissera une bonne partie du prix en rente, le tout si on le désire moyennant hypothèque. 340

LE SIROP DE TRIDACE

(ou extrait de laitue), préparé par ABBADIE, pharmacien à Paris, guérit en peu de jours les Toux, Catarrhes, Rhumes et généralement toutes les irritations de poitrine et de l'estomac. On délivre un prospectus gratis chez M. ALBERT, pharmacien à Liège, seul dépositaire.

VENTE

DE

MEUBLES.

MERCREDI 10 AVRIL 1859, à une heure de relevée et jours suivants, à la même heure, s'il y a lieu,

IL SERA VENDU A L'ENGAN,

par le ministère de M<sup>e</sup> DEBEFVE, notaire, au local de l'ancien Casino, sis à Fragnée, sur Avroy, lez-Liège, le MOBILIER qui s'y trouve, composé de:

200 Tables, 400 Chaises, 24 Canapés et 100 Tabourets, le tout en bois de chêne;

5 beaux Lustres de salon, 14 Quinquets et Lampes astrales; 17 pupitres de musique, 4 tentes, un pavillon et 2 berceaux.

Plus une quantité d'objets trop long à détailler, tels que chandeliers, bouloirs, porcelaines, fayences, verres, rechaux, couteaux et fourchettes, garnis en argent.

AU COMPTANT. 378

VENTE

D'UNE

BELLE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE

et d'autres immeubles, SITUÉS A BERNEAUX,

Qui aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> BIAR, notaire à Liège, le MERCREDI 10 AVRIL 1859, à 11 heures du matin.

1<sup>er</sup> lot. Une BELLE MAISON de COMMERCE, récemment construite, se composant de bâtiments d'habitation, cour, grange, écurie, fournil, avec environ 50 ares de prairies et jardin plantés d'arbres à fruits d'excellent choix, le tout ne formant qu'un ensemble et joignant à la grande route.

2<sup>o</sup> lot. Une PRAIRIE de 25 ares 67 centiares, située audit Berneau, tenant à Simar et à la Berwine et propre à y faire une tannerie ou tout autre établissement d'industrie.

3<sup>o</sup> lot. Et une PIÈCE DE TERRE, sise en la même commune à proximité du château, contenant 20 ares 20 centiares, tenant de 5 côtés à des chemins et du 4<sup>e</sup> à la Berwine.

La vente se fera en la maison ci-dessus désignée, occupée par le sieur Jean-Louis Hennus.

On peut traiter de gré-à-gré avec le dit notaire jusqu'au jour de la vente. 379

JEUDI 4 AVRIL 1859, à deux heures de relevée,

MAITRE LAMBINON, NOTAIRE A LIÈGE,

VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES;

en son étude,

Place Derrière l'Hôtel-de-Ville,

UN JARDIN

contenant 6 ares 76 centiares (une verge grande 11 petites), situé à Wez, commune de Grivegnée, joignant à la grande route, Mrs. Douffet et Delhasse.

La situation avantageuse de cette pièce de fonds la rend très-propre à bâtir ou à y établir une briqueterie. 355

EXTRAIT.

Par EXPLOIT du 26 mars 1859, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics; attendu qu'aux fins de la construction du chemin de fer il doit être opérée une emprise 1<sup>o</sup> de 23 ares 15 centiares sur une parcelle de verger, sise à Fragnée, commune de Liège, quartier du Sud, indiquée et figurée sous le n. 211, section C au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2<sup>o</sup> de 39 ares 9 centiares sur une parcelle de verger et pré, sise au même lieu, indiquée et figurée sous les numéros 210 et 205 dudit plan; 3<sup>o</sup> de 9 ares 24 centiares sur une parcelle de jardin, sise au même lieu, indiquée et figurée sous le n. 209 dudit plan; 4<sup>o</sup> de 8 centiares sur une pièce d'eau, sise au même lieu, indiquée et figurée sous le n. 207 audit plan, lesquels immeubles appartiennent à la dame Albertine-Rosalie RANSONNET, V<sup>e</sup> de Gérard DEMET, rent., domiciliée à Liège, assignation a été donnée à ladite veuve Demet à comparaître le douze avril prochain, à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées.

Pour extrait conforme, EMONIS, avoué. 371

VENTE DE FUTAIE.

Le LUNDI 8 AVRIL 1839, à 10 heures du matin, M. le baron DE MOFFARTS-ROSEN DE MAGNERI fera exposer en vente aux enchères publiques, par le notaire GUENAIR chez le sieur Gilles BODSON, à Aushoux, commune de Clermont, canton de Nandrin: 644 BALIVEAUX CHÊNES en 4 lots, croissant dans le bois de la Troque, même commune, près de la Meuse. 598 BALIVEAUX, même essence, divisés en 2 lots, plus 11 CHÊNES modernes, formant 2 lots, croissant dans le bois d'Ile, même commune. 10 GROS BOIS BLANCS, 4 GROS PEUPLIERS de Canada, et 5 SAPINS croissant dans les Prés joignant la ferme d'Aushoux. 26 BOIS BLANCS croissant à la lisière du bois dit de la Terre en Trou, près de ladite ferme. Les lots dès-à-présent formés sont à voir par les amateurs. A CREDIT sous caution. 567

VENTE DE FUTAIE.

MERCREDI, 5 AVRIL 1839, à 10 heures du matin, M. RICHARD-LAMARCHE fera VENDRE, dans ses propriétés de Fanson et d'Avans, situées près d'Aywaille, Une quantité considérable de BEAUX MARCHÉS de Chêne, de toutes dimensions et longueurs, propres à tout usage. Une allée d'environ 200 ormes, d'une belle grosseur; une quantité de Frênes, Peupliers et Hêtres des plus fortes dimensions. La vente aura lieu aux pieds des arbres et A CREDIT. 288

VENTE DE

FUTAIE SUPERBE,

AUX BOIS DE RAMET.

LE JEUDI 4 AVRIL 1839,

à 11 heures du matin,

Messieurs F. CHEFNAY, bourgmestre de Ramet, le comte L. d'HEMERICOURT DE RAMIOULE et G. COMHAIRE, avocat à Liège, feront procéder au pied des arbres,

A LA VENTE AUX ENCHERES,

Sous la direction et à la recette du notaire GUENAIR D'UNE

GRANDE QUANTITÉ DE CHÊNES

DE LA PLUS BARE BEAUTÉ,

Croissant dans leurs bois dits de St.-Paul, commune de Ramet, sur l'étendue d'environ 15 hectares dont le taillis est récemment abattu.

Ces arbres offrent toutes les dimensions, depuis la grosseur des verges ou pannes, jusqu'à celle de 10 pieds (3 mètres) de tour et présentent l'application à tous les usages: beaucoup sont notamment propres à servir à la construction du nouveau pont à faire au Val-Benoit pour la traverse de la Meuse du chemin de fer.

Il sera ensuite procédé à la mise en ADJUDICATION de plusieurs

BEAUX ET TRÈS-GROS NOYERS,

appartenant à Mme. veuve CHEFNAY, croissant au centre du village de Ramet.

Lundi 8 Avril 1839,

à midi précis et le lendemain à 9 heures,

DANS LE CHANTIER

DU SIEUR L. DELVAUX, SUR AVROY,

ON VENDRA

UNE QUANTITÉ DES PLUS CONSIDÉRABLES DE

BOIS SCIÉS, SAVOIR:

Une partie extraordinaire de Planches, Quartiers, Barreaux, Feuillots et Horrons de Chêne, fort secs, propres à employer de suite, de toute longueur, jusqu'à 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, pour faire les plus beaux planchers; une quantité extraordinaire de Verges, Terrasses, Posselets et Pièces de Bois, de Planches et Quartiers de Hêtre et de Planches et Lattes de Bois Blancs; beaux Horrons d'Orme, de Hêtre, de Frêne, de Cèrisier et de Platane; une belle partie de Planches et Horrons de Sapins du Nord; plusieurs centaines de belles Jantes de toutes dimensions, Lattes à plafonner, etc., etc.

ARGENT COMPTANT. 565

A Vendre de gré-à-gré,

1° Une PIÈCE DE TERRE, contenant 5 verges grandes, située en la campagne de Berleur, commune de Grâce-Montegnée, joignant de l'Est, aux enfans de Louis Biar; du Sud à Lambert Gihouille et auxdits enfans Biar; de l'Ouest à Nicolas Jottay, et du Nord à Mathieu Pannée.

2° Et une autre PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit Alwignette, même commune, contenant 1 verg. gr. 5 pet., tenant du Levant audit Pannée, du Midi à M. de Fabry-Beckers, du Couchant à Nicolas Pannée, et du Septentrion, à Nicolas et Gilles Grimberieux.

Ces immeubles sont tenus en location par le Sr. André Duchesne, du Berleur.

S'adresser au notaire SERVAIS, à Jemeppe. 564

Etude de M<sup>e</sup> de Befve,

NOTAIRE A LIÈGE.

LE MERCREDI 15 MAI 1839, à 2 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère du notaire DE BEFVE,

A LA VENTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN

CORPS DE FERME,

avec quinze bonniers (ancienne mesure) de TERRES et PRAIRIES arborées, situé dans les campagnes et commune de Flémalle-Haute.

Cette vente aura d'abord lieu en détail, puis en masse et des avis ultérieurs indiqueront la formation des lots.

Le plan de cette propriété est déposé en l'étude dudit notaire, rue Seurs de Hasque, n° 281-19. 577

BELLE VENTE

DE

BESTIAUX,

ATTIRAILS DE LABOUR

ET MEUBLES.

Mardi, Mercredi et Jeudi, 23, 24 et 25 Avril 1839, à 10 heures,

Monsieur le baron de Moffarts d'Houchenée, cessant son exploitation fera VENDRE AUX ENCHERES au château d'Houchenée, par le notaire THYRION,

tout le bétail et mobilier

garnissant sa ferme, rien réservé ni excepté, savoir:

LE MARDI 23:

1° 15 chevaux dont 7 hongres, 7 jumens et un poulain d'un an. 2° 24 bêtes à cornes de la plus belle race hollandaise, acclimatées depuis longues années, dont 17 vaches et génisses pleines, 2 génisses et 5 taureaux de différents âges. 3° 6 porcs dits nourrains. 4° Une bonne caleche et deux boguets ayant peu servi, 4 charriots dont un à jantes larges, charrette, tombereaux, tonneaux à conduire les piscines et à lessiver, 12 charrues, un grand cultivateur, rayonneur, hoes à cheval, charrue à buter les pommes de terre, herse en fer, 10 en bois, semoir à roulettes, tranche-racines, 5 rouleaux, diable-volant, cribles et tous les attirails de labour.

LE MERCREDI 24:

Un superbe troupeau de 400 bêtes à laine, mérinos, race pure, dont 100 mères avec leurs agneaux, 100 moutons de six dents, le reste en bêtes de 4 dents, antenois, antenoises et agneaux d'un an, le tout très-sain. ET LE JEUDI 25: Tout le mobilier de la ferme, batterie de cuisine, linges, lits, couvertures, 2 tonneaux à battre le beurre, tannes, tonneaux, 20 tonnes de très-bon vinaigre, 2,000 livres de lard, etc., etc. A CREDIT moyennant caution connue. 528

LE JEUDI 11 AVRIL 1839, 9 HEURES PRÉCISES

DU MATIN,

Chez M. Dequinze aubergiste à Visé, les héritiers de M. le chanoine HORION,

FERONT VENDRE A L'ENCHERE,

LES

Immeubles et Rentes,

SUIVANS:

1° UNE PRAIRIE de 36 ares 15 centiares, située à Liers. 2° UNE PRAIRIE de 18 ares 50 centiares, située à Liers. 3° UNE TERRE de 15 ares 25 centiares, située à Fouron-le-Comte. 4° UNE TERRE de 21 ares 79 centiares, située à Fouron-le-Comte. 5° UNE RENTE de 10 fl. Bt.-L., due par Jeanne Rutten, à Fouron-le-Comte. 6° UNE id. de 10 fl. Bt.-L., due par Gaspar Rutten, de Fouron-le-Comte. 7° UNE id. de 12 Setiers d'épeaute à l'eff., due par M. Straet, de Mesch. 8° UNE id. de 12 fl. Bt.-L., due par G. Janssen, de Moulant. 9° UNF id. de 10 fl. Bt.-L., due par Guillaume Dessart, de Nivelles. 10° UNE id. de 2 muids d'épeaute à l'eff., due par Hubert Henket, de Haccourt. 11° UNE id. de 20 fl. Bt.-L., due par Nicolas Maes, de Visé. 12° UNE id. de 12 Setiers d'épeaute à l'eff., due par J. De-froidmont, de Visé. 13° UNE id. de 12 Setiers d'épeaute à l'eff., due par M. Janssen de Visé. 14° UNE id. de 116 francs 70 centimes, au capital de 3889 fr. 85 centimes, due par les communes de Trembleur, St. André, et St.-Remil. S'adresser audit notaire LEROUX, à Visé, pour voir les conditions. 566

LE MARDI 2 avril 1839, à 10 heures, Le notaire PAQUE procédera pardevant M. CHOKIER, juge de paix à Liège, en son bureau, rue d'Amay,

A L'ADJUDICATION PUBLIQUE,

POUR SORTIR DE L'INDIVISION,

DES MAISONS ET TERRAINS

dont la désignation suit:

SITUÉS EN GLAIN, A PROXIMITÉ DE L'ÉGLISE; savoir: 1er. Lot. Une MAISON, contenant deux habitations avec cour, n° 824 et 825, joignant au chemin de fer. 2me. Lot. Une MAISON avec cour, joignant à la précédente et vers Liège au terrain ci-après. 3me. Lot. Une MAISON avec jardin, vis-à-vis de celles qui précèdent. 4me. Lot. La moitié d'un TERRAIN de 14 à 15 verges, derrière les deux premières maisons, à prendre près du chemin de fer. 5me. Lot. L'autre moitié dudit TERRAIN à prendre du côté de Simon Coumanne et longeant la chaussée. 6me. Lot. Une MAISON avec étable et jardin de cinq verges grandes, joignant du couchant à M. Pirotte, provenant d'Evrard Leerenier. Plus, un TERRAIN situé à Liège, faubourg Ste-Marguerite, au lieu dit Arzis, longeant la rue, contenant 522 mètres 92 centimètres carrés, propre à bâtir et joignant à M. Borsu. S'adresser, pour les visiter, au n° 824 en Glain, et pour voir les conditions, audit bureau et en l'étude dudit notaire PAQUE. 286

PASTILLES DE CALABRE

de POTARD, pharm.; elles guérissent rhumes, catarrhes, asthmes, toux, oppressions, irritations de poitrine, glaires, facilitent l'expectoration et la liberté du ventre. — Dépôt: LE-BOUTTE-DECAMPS, à Liège. 568

BOURSES.

PARIS, LE 28 MARS.

Table of market data for Paris, including various financial instruments and their values.

LONDRES, LE 27 MARS.

Table of market data for London, including various financial instruments and their values.

AMSTERDAM, LE 28 MARS.

Table of market data for Amsterdam, including various financial instruments and their values.

ANVERS, LE 29 MARS.

Table of market data for Antwerp, including various financial instruments and their values.

BRUXELLES, LE 29 MARS.

Table of market data for Brussels, including various financial instruments and their values.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 29 MARS.

La barque espagnole Juliana, v. de la Havane, ch. de sucre. Le brick anglais Baronet, v. de St-Domingue, ch. de café. Le brick anglais Scipio, v. de St. Domingue, ch. de café. Le bateau à vapeur anglais Menat, v. de Londres, avec 26 passagers, 15 chevaux et diverses marchandises. Le pleyt belge Kleyn Leeuw, v. de la Hollande, ch. de diverses marchandises.